

**Province de Québec**  
**M.R.C. d'Arthabaska**  
**Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 6 mai 2019 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Jean-Philippe Bibeau, conseiller  
Nicolas Labbé, conseiller  
Dominique Poulin, conseiller  
Alexandre Bergeron, conseiller  
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Rappel que le 25 mai il y aura le lancement du MAE ainsi que le Défi Santé à l'école Amédée Boisvert. Il souhaite une bonne fête à toutes les mamans.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 6 mai 2019 et du journal des salaires d'avril 2019 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Mandat pour étude de dossier toit de patinoire ;
6. Résolution d'engagement Mélanie Imbeault ;
7. Autorisation de dépenses pour la génératrice, portable, amplificateur de signal ;
8. Décompte progressif no 1 - DMR ;
9. Soumission de pavage ;
10. Soumission aménagement paysager ;
11. Installation d'internet salle Pavillon ;
12. Résolution concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure Desjardins ;
13. Résolution pours surveillance de chantier DMR ;
14. Résolution pour débit préautorisé pour paiement des billets municipaux ;
15. Commandite Paramoteur ;
16. Soumission balançoire adulte et enfant ;
17. Lecture de la correspondance ;
18. Varia ;
19. Période de questions de l'assistance ;
20. Levée de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

**2019-58 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller  
De retirer le point 16 de l'ordre du jour et que le varia demeure ouvert;  
Que l'ordre du jour du 6 mai 2019 soit adopté.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-59 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller  
**Que** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-60 Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> avril au 6 mai 2019**

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tel que présenté au journal des déboursés ainsi que le journal des salaires d'avril. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3872 à # 3956 au montant de \$204 433.36\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 6 mai 2019

Suzanne Crête  
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2019-61 Mandat pour étude de dossier du toit de la patinoire**

Attendu que la municipalité a demandé une offre de service en architecture pour la construction d'un toit sur la patinoire;

Attendu que les offres soumises se lisent comme suit :

Fournisseur	Architecte	Structure
Bourassa Gaudreau et Associées architectes	8200.00\$	
IntraBois inc		6650.00\$
Lemay Côté architecte inc.	4875.00\$ 25000.00\$	30 000.00\$

**Attendu** que les prix n'incluent pas les taxes ;

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité accorde le mandat pour les services d'architectures a Bourassa & Gaudreau associées et à Intra Bois inc pour la structure.

**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**2019-62 Engagement de Mélanie Imbeault agent de développement et Sandra Marcotte adjointe administrative**

**Attendu que** la municipalité désire se munir des services d'un agent de développement ;

**Attendu que** la municipalité a rencontré Madame Mélanie Imbeault à deux reprises pour l'emploi;

**Attendu que** la municipalité s'est entendue avec celle-ci concernant les conditions de travail et que celle-ci ont été présenté au conseil;

**Attendu que** la municipalité a procédé à l'engagement en juillet 2018 de Madame Sandra Marcotte que celle-ci était sous probation et que cette période est terminée;

Par conséquent il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le conseil accepte les conditions d'embauche de Madame Mélanie Imbeault comme agent de développement ainsi que de Madame Sandra Marcotte comme adjointe administrative.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2019-63 Autorisation de dépenses pour la mise en marche de la génératrice, un portable ainsi qu'un amplificateur de signal pour cellulaire à la salle du Pavillon**

**Attendu que** la municipalité a fait une demande d'aide financière – volet 2 auprès de l'agence municipal de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

**Attendu que** notre demande été acceptée et nous devons réaliser les actions suivantes : mise à niveau de la génératrice, l'ajout d'un amplificateur de signal pour les cellulaires dans la salle du Pavillon et l'achat d'un portable pour la mise à niveau du plan de mesures d'urgence de la municipalité;

**Attendu que** l'évaluation de ses projets est estimée à 11 579\$ plus taxes;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

D'autoriser les dépenses.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2019-64 Décompte progressif no1 – Dossier DMR 4<sup>e</sup> Avenue**

**Attendu que WSP** a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.1 relativement aux travaux d'égouts pluviaux dans le secteur 4<sup>e</sup> Avenue au DMR effectués par l'entreprise Excavation Tourigny Inc.

**Attendu que** ledit décompte de 162 771.84\$ a été vérifié par Madame Valérie Lupien ing. de WSP;

**Il est proposé** par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert accepte de payer le décompte no. 1 tel que présenté.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 6 mai 2019.

---

Suzanne Crête,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2019-65 Soumissions / Réparation d'asphalte 2018**

**Attendu** que la municipalité a demandé des soumissions pour la réparation de la chaussée ;

**Attendu** que les prix se lisent comme suit :

Fournisseur	Prix la tonne métrique Travaux manuel	Prix la tonne métrique Mini paveuse
Entreprise Patrick Lavigne inc.	200.00\$	125.00\$
Pavage Veilleux (1990) Inc.	211.00\$	148.00\$
Smith Asphalte Inc.	204.00\$	137.00\$

**Attendu** que les prix n'incluent pas les taxes ;

**Proposé** par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la municipalité accorde le contrat de réparation d'asphalte à Les entreprises Patrick Lavigne inc.

**Que** la responsabilité de la sécurité routière et des travailleurs soit faite par l'entrepreneur.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-66 Soumission – Aménagement paysager**

**Attendu** que la municipalité a demandé une soumission à la compagnie "Les mains dans la terre" pour l'aménagement paysager sur les terrains de la municipalité;

**Attendu** que ce fournisseur a effectué les travaux pour l'Année 2018;

**Attendu** que le prix pour la saison 2019 est de 4660.00\$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

**Que** le contrat 2019 soit accordé à la compagnie "Les mains dans la terre".

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-67      Branchement internet à la salle du Pavillon**

**Attendu que** nous avons reçu plusieurs plaintes concernant le réseau cellulaire dans la salle du Pavillon;

**Attendu que** Sogetel nous a soumis un prix pour l'installation d'internet pour une durée de 5 ans soit 59.95\$ par mois;

Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

D'autoriser Sogetel à faire l'installation d'internet.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-68**

**Résolution concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert désire conclure une Convention d'utilisation des services de dépôt ou pour traitement en différé avec la caisse des Bois-Francis;

**Il est proposé** par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller que la «convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé», dont copie est soumise au conseil d'administration ou aux signataires de la présente résolution, intervienne entre la caisse d'origine et la personne morale;

**Que** Alain St-Pierre, maire et Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à conclure et à signer cette convention au nom de la Municipalité de Saint-Albert, de même qu'à signer et remettre à la caisse d'origine les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de la convention;

**Que** cette résolution demeure en vigueur et lie la Municipalité aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution dont copie certifiée par le secrétaire ou autre dirigeant autorisé aura été remise à la caisse d'origine.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-69      Surveillant de chantier – projet DMR**

**Attendu que** la banque d'heure estimée lors de l'appel d'offre du projet DMR a été évalué à 120 heures pour le projet ;

**Attendu que** nous avons constaté que le nombre d'heure estimé est insuffisant pour la réalisation du projet complet de la 4<sup>e</sup> Avenue;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le nombre d'heure pour les services d'un technicien soit augmenté de 120 heures pour un montant total de 8400.00\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

**2019-70      Débit préautorisé suite à l'émission de billets municipaux**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Albert désire signer une convention de débits préautorisés suite à l'émission de billets municipaux.

**Attendu que** suivant l'émission de titres d'emprunts (billets), l'emprunteur autorise la Financière Banque Nationale inc. et l'institution financière de

l'Emprunteur à déduire, selon les présentes instructions, les montants d'intérêts et de capital conformément aux titres émis (DPA d'entreprise) de la manière décrite aux échéancier/billets municipaux.

Par la présente, l'emprunteur renonce à recevoir un préavis du montant et des dates des débits préautorisés et considère la présente entente comme établissant ces montants et dates de débits préautorisés.

Cette autorisation de débits préautorisés demeure en vigueur, sauf si Financière Banque Nationale inc. reçoit de la part de l'Emprunteur un préavis de modification ou de résiliation, lequel doit être reçu au moins 30 jours avant la date du prochain débit à l'adresse suivante :

Financière Banque Nationale Inc.  
Financement municipal  
1010, De La Gauchetière Ouest  
Mezzanine 100, dept. #6734-1  
Montréal (Québec) H3B 5J2

L'Emprunteur a certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple l'Emprunteur a le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente Convention de débits préautorisés. Pour obtenir plus d'information sur ses droits, l'Emprunteur peut communiquer avec son institution financière ou visiter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca)

**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**2019-71**

**Commandite Paramoteur**

**Attendu qu'il y aura un rassemblement de Paramoteurs à St-Albert les 14-15-16 juin prochain;**

**Attendu que cette activité demande l'installation de deux toilettes chimiques et d'un conteneur 4vc de déchets et un de récupération;**

**Attendu que les organisateurs de Paramoteur demandent une commandite de ses équipements à la municipalité et que ceux-ci sont de l'ordre de 460.61\$ plus taxes;**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Philippe Bibeau

D'autoriser la dépense de 460.61\$ plus taxes cette l'évènement.

**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**2019-72**

**Entente – Croix Rouge canadienne**

**Attendu que la Croix-Rouge Canadienne propose le renouvellement de l'entente pour une période de 3 ans « Services aux sinistrés ». Cette entente propose une contribution annuelle de .17\$ par habitant soit 281.69\$ par année pour St-Albert ;**

**Attendu que dans cette entente la Croix-Rouge fournit entre autres les services de ressources humaines, prêt de matériel, hébergement de secours, habillement de secours, alimentation de secours, premiers soins etc. ;**

**Il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère**

**Que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler cette entente et de payer la contribution annuelle demandée ;**

**Que le maire Alain St-Pierre et la directrice générale/secrétaire trésorière Suzanne Crête soient autorisés à signer ladite entente.**

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**2019-73 Contributions municipales 2018 / Rouli-Bus**

**Considérant que** Rouli-Bus a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert sa demande de contribution annuelle pour le maintien des services de transport adapté pour les citoyens albertois ;

**Considérant que** le coût est basé sur la population albertoise et se chiffre à 4 738 \$ pour l'année 2019 ;

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron

**Que** la Municipalité de Saint-Albert réitère son adhésion au service de transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2019 au montant de 4 738 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers.**

**2019-74 Levée de la séance du 6 mai 2019**

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance du 6 mai 2019 est levée à 20h19.

Alain St-Pierre, maire Suzanne Crête, directrice-générale/  
secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 mai 2019

Alain St-Pierre, maire